



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL

78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ PERMANENT N°24/2026

OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,

Vu les articles L2122-18 et suivants du Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté municipal du 10 mai 2021 fixant les horaires d'ouverture au public de la mairie,

Considérant que la permanence des élus du vendredi de 18h00 à 19h00 dédiée à l'urbanisme pour renseigner le public sur les projets de construction et de travaux s'effectue désormais sur rendez-vous,

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt du public et de l'administration communale, de maintenir les plages d'ouverture de la mairie,

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} : A compter du 1^{er} **septembre 2026**, les horaires d'ouverture au public de la mairie sont fixés comme suit :

- ⇒ Les mardis de 14h00 à 18h00,
- ⇒ Les mercredis de 14h00 à 18h00,
- ⇒ Les vendredis de 14h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : L'arrêté municipal du 10 mai 2021 est abrogé.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 28 juillet 2026

Le Maire,
Laetitia FAYOLLE

Affiché le 28/07/2026
Le Maire,

